

Information sur les risques liés à la consommation de CBD/cannabis dans les cigarettes électroniques

Madame, Monsieur,

De nombreux établissements scolaires du secteur sparnacien ont été confrontés ces dernières semaines à un nouveau phénomène inquiétant relatif à un usage détourné de la cigarette électronique chez nos jeunes : la consommation de produits et notamment de e-liquides à base de CBD.

Il s'agit de cannabidiol, un produit dérivé du cannabis. Inodore, souvent aromatisé, il ne dégage pas d'odeurs caractéristiques du cannabis, il est ainsi indétectable par l'entourage sans analyse.

Un véritable trafic s'est organisé et des produits sont vendus de façon tout à fait illégale sur internet et dans la rue. Des boutiques se sont ouvertes, vendant des produits contenant du CBD, destinés en particulier aux cigarettes électroniques. Certaines boutiques ont été fermées sur décision préfectorale.

Ces produits contiennent souvent une haute teneur en THC (Tétrahydrocannabinol = substance responsable des effets psychoactifs du cannabis et de l'addiction à ce produit).

Ils contiennent aussi parfois d'autres substances illégales pour augmenter les effets psychotropes.

La réglementation française est claire sur cette consommation : toutes les opérations concernant le cannabis sont interdites, notamment sa production, sa détention et son emploi. Dès lors, les produits, et notamment les e-liquides à base de CBD sont donc interdits s'ils contiennent du THC quel que soit le taux ».

L'expérimentation de nouvelles expériences et l'envie de transgression des interdits font partie du développement normal des adolescents. C'est pourquoi, au-delà du risque légal et pénal, je souhaitais vous informer des risques pour la santé :

- **scolaires** : Difficultés de concentration et de mémorisation, baisse de la motivation, de la persévérance, impact négatif sur les résultats, risque de décrochage.
- **sociaux** : Augmentation du risque d'**isolement** car tout l'intérêt de la personne est dirigé autour du produit. La personne organise son activité autour de sa consommation mais aussi des moyens de s'en procurer.
- **physiologiques** : Augmentation de la concentration des médicaments dans le corps, et donc accroissement de leur **toxicité et de leurs effets indésirables** potentiels.
- **psychiques** :
 - Développement d'une **dépendance**, d'une **addiction au produit**.
 - Apparition et/ou aggravation de **troubles psychiques tels que l'anxiété, l'état de dépression**.
 - **Apparition d'une psychose cannabique** : une seule inhalation ou bouffée peut suffire à conduire la personne aux urgences psychiatriques pour prise en charge d'une bouffée délirante aiguë.
 - Risque de déclenchement de **maladies psychiatriques non réversibles** chez des sujets prédisposés menant jusque là leur vie comme les autres : **schizophrénie ou paranoïa** par exemple.
- **contamination** lors du partage d'un produit qui passe de bouche en bouche : **herpès, tuberculose...**
- **à moyen et long terme**, risques de **cancers, maladies cardio-vasculaires, respiratoires...**

Il serait illusoire de penser que nos enfants échapperont à ce phénomène, ils ont peut-être déjà été sollicités voire ont déjà expérimenté. C'est pourquoi, nous devons rester attentifs pour les accompagner au mieux si besoin.

Avec la fin de l'année scolaire qui approche à grands pas, notre rôle éducatif va être mis entre parenthèses pendant plusieurs semaines, c'est pourquoi je souhaitais vous alerter afin de mobiliser votre vigilance au cours de ces vacances estivales. Notre infirmière scolaire a néanmoins déjà commencé son travail de sensibilisation en particulier auprès des élèves de 5^{ème} et de 4^{ème}, nous accentuons en outre notre surveillance sur le terrain et favorisons la discussion auprès des élèves afin de permettre à l'information et à la prévention de circuler. Ce travail sera poursuivi dès la prochaine rentrée scolaire.

Le Principal, F. Briatte



Plus Informations sur le site : www.drogues.gouv.fr/actualites/cannabidiol-cbd-point-legislation.